

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la séance du 17 juillet 2020

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Christian LEYMARIE, Maire, 13 membres étaient présents, deux membres détenaient un pouvoir.

Election des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication

Le Maire préside cette commission, elle est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants. Sont élus :

Membres titulaires

- LEBAS Adrien
- DUBUIS Didier
- CAMUS Franck

Membres suppléants

- PILLET Bruno
- VÉZINE Stéphane
- LOUBRIAT Clément

Election des délégués au Pays d'Art et Histoire Vézère Auvézère

Sont élues : - Déléguée titulaire : PICARDA Caroline
- Déléguée suppléante : GOFFLO Sandrine

Renouvellement des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est présidé par le Maire, il est composé de huit membres dont quatre élus au sein du Conseil Municipal et quatre nommés par le Maire au sein d'associations oeuvrant dans les domaines de l'insertion et la lutte contre l'exclusion, les personnes âgées et handicapées. Sont élus au sein du Conseil :

- GARDE Delphine
- VILLENEUVE Claude
- GOFFLO Sandrine
- AUZELOUX Christelle

Délégations du Conseil Municipal accordées au Maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (art L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, les compétences suivantes sont déléguées à M. Christian LEYMARIE pour la durée de son mandat :

1. prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés dont le montant est inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes
3. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
4. réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € par année civile.

Commissions communales

Quatre nouvelles commissions communales sont créées :

Affaires scolaires : pilotée par Delphine GARDE, Adrien LEBAS, Sandrine GOFFLO.

Finances : pilotée par Didier DUBUIS, Franck CAMUS, Stéphane VÉZINE.

Communication : pilotée par Bruno PILLET, Carine DUCHOWICZ, Franck CAMUS.

Animations et relations avec les associations : pilotée par Bruno PILLET, Christelle AUZELOUX, Caroline PICARDA.

Vente des anciennes tables de cantine

Deux anciennes tables de la cantine sont mises en vente au prix unitaire de 50 €.

Autorisation de recruter un agent contractuel

Sur un poste permanent d'ATSEM

Le Maire est autorisé à recruter un agent contractuel sur le poste permanent d'ATSEM à temps non complet (32 h 30) créé le 4 mai 2018.

Prochain conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil se tiendra le 28 août 2020 à 20 H 30.

Fait à Yssandon, le 20 juillet 2020

Le Maire,

